

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE LÉONARD DE VINCI

Séance du 12 novembre 2020

Délibération n° 2020-11-42

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'est réuni en séance plénière, sur convocation du président, le jeudi 12 novembre 2020.

Vu le décret n°2015-857 du 13 juillet 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'université et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci ».

Point de l'ordre du jour : La politique indemnitaire 2021 (tableaux en annexe)

Article 1 :

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été créé par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Il est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2017 pour les corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF).

Depuis décembre 2020, La ComUE dispose de 13 agents titulaires ITRF concernés par ce régime indemnitaire. Pour l'année 2021 les montants de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) dans la mesure où l'alignement avec les régimes indemnitaires des établissements membres est désormais assuré.

Exposé de la décision :

La DGESIP a décidé de supprimer 14 postes sur les 36 initialement affectés à la ComUE, 22 emplois sont occupés à ce jour. Il convient cependant de poursuivre notre activité et de notamment de procéder au classement des postes des agents titulaires par groupe en fonctions des responsabilités et sujétions qui sont les leurs.

Le conseil d'administration vote sur les principes suivants :

- Maintenir la possibilité d'activer le CIA en 2021 qui sera mis en œuvre selon les textes en vigueur ;
- Compenser si nécessaire, les éventuels effets négatifs sur le salaire du reclassement des contractuels, par le régime indemnitaire ;
- Reconduire la décision du Conseil d'administration en date du 5 décembre 2017 laquelle prévoyait que le montant de la prime effectivement octroyée aux agents de la ComUE travaillant dans les établissements (Universités de Limoges, Poitiers et ISAE-ENSMA) serait fixée en cohérence avec les règles applicables à leurs propres agents. Ceci avait été décidé afin que dans un service donné tous les agents exerçant la même fonction, quel que soit leur établissement de rattachement, reçoivent le même montant d'IFSE ;
- Respecter l'enveloppe indemnitaire allouée par le ministère pour 2021 ;
- Demander chaque année l'avis au Conseil d'administration pour classer les postes dans les groupes.

Nombre de membres constituant le conseil : 37
Quorum : 19
Présents : 13
Procurations : 7
Nombre de membres participants à la délibération : 20
Refus de participer au vote : 0
Abstentions : 1
Votes exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0

Article 2 :**Le conseil d'administration approuve les montants minimum suivants :**

Pas de changement en ce qui concerne les montants de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) dans la mesure où l'alignement avec les régimes indemnitaires des établissements membres est désormais assuré.

Corps - Emplois		Montant socle réglementaire	Montant minimum COMUE adopté le 18-12-19	Montant minimum COMUE proposé le 12-11-20
IGR	Groupe 1	8 400 €	8 400 €	8 400 €
	Groupe 2	7 200 €	7 200 €	7 200 €
	Groupe 3	6 000 €	6 000 €	6 000 €
IGE	Groupe 1	5 300 €	5 300 €	5 300 €
	Groupe 2	4 460 €	4 500 €	4 500 €
	Groupe 3	3 880 €	4 100 €	4 100 €
ASI	Groupe 1	3 700 €	3 800 €	3 800 €
	Groupe 2	3 500 €	3 600 €	3 600 €
TRF	Groupe 1	3 320 €	3 500 €	3 500 €
	Groupe 2	3 200 €	3 400 €	3 400 €
	Groupe 3	3 020 €	3 300 €	3 300 €
ATRF	Groupe 1	2 210 €	3 000 €	3 000 €
	Groupe 2	2 160 €	2 900 €	2 900 €

Nombre de membres constituant le conseil : 37 Quorum : 19 Présents : 13 Procurations : 7 Nombre de membres participants à la délibération : 20
Refus de participer au vote : 0 Abstentions : 1 Votes exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0

Article 3 :**Le conseil vote sur le classement des postes par groupe :**

Le seul changement proposé aux membres du Conseil d'administration est le passage de M. Cédric Lebailly du groupe 3 au groupe 1, car il exerce les fonctions par intérim de directeur du Service partenariats-recherche-valorisation de la recherche (SPVR) en lieu et place du directeur précédent (encadrement de personnels, directeur BU AAT).

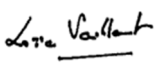
Coordonnateur des écoles doctorales	Hendrik Eijsberg	Groupe 2 IGR
Responsable de la stratégie internationale et open recognition	Caroline Bélan-Ménagier	Groupe 2 IGR
Responsable de la formation tout au long de la vie	Sylvaine Roi	Groupe 2 IGR
Responsable numérique	Pascal Feuillet	Groupe 2 IGR
Responsable entrepreneuriat, valorisation, partenariats	Lahouari Amar	Groupe 2 IGR
Ingénieur pour la pédagogie par le numérique	Stéphan Carrière	Groupe 3 IGR
Chargée de mission réussite étudiante	Isabelle Delpérié	Groupe 1 IGE
Administrateur des systèmes d'information	Pierre Broquereau	Groupe 2 IGE
Ingénieur en développement et déploiement d'applications	Damien Rieu	Groupe 3 IGE
Chargé de la valorisation et de la recherche	Cédric Lebailly	Groupe 1 IGE
Assistante en formation continue, orientation et insertion professionnelle	Lucie Lambert-Pouvreau	Groupe 1 ASI
Assistante de communication	Natacha Menec	Groupe 1 ASI
Secrétaire d'école doctorale	Isabelle Michaud	Groupe 2 ATRF

Nombre de membres constituant le conseil : 37 Quorum : 19 Présents : 13 Procurations : 7 Nombre de membres participants à la délibération : 20
Refus de participer au vote : 0 Abstentions : 0 Votes exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0

Fait à Chasseneuil du Poitou le : 25/11/2020

Le Président

Transmise au recteur le : 25/11/2020


Loïc VAILLANT